



Modalités de l'organisation de la collecte des déchets en Outre-mer

PRÉAMBULE

Le service public de gestion des déchets (SPGD) mobilisant d'importants moyens humains, financiers et matériels, il se doit de répondre aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux qui l'entourent. La gestion des déchets dans les Départements d'Outre-Mer (DOM) est un enjeu actuel primordial. Ces territoires, sont pour la plupart insulaires, exigus, isolés les uns des autres, éloignés de la Métropole, très exposés aux risques naturels et ayant une pression démographique et/ou touristique et des contraintes foncières importantes.

Dans un contexte en constante évolution, les démarches d'amélioration continue du service public apparaissent comme nécessaires afin de maintenir un service de qualité tout en répondant aux enjeux du moment. Si l'ADEME publie annuellement les chiffres clés de la gestion des déchets, et tous les deux ans l'enquête « collecte », il n'existe pas aujourd'hui un document au plus près de la réalité de terrain sous l'angle du choix des modalités de collecte (organisation retenue et fréquences de collecte, types de véhicule de collecte). Face à ce constat AMORCE a mené, en partenariat avec l'ADEME, un sondage afin d'établir un état des lieux des modalités de collecte des déchets ménagers assimilés (DMA) dans les territoires de l'outre-mer en 2016. Ce document n'a pas vocation à d'apporter des pistes d'amélioration sur l'organisation, mais il pourra alimenter des futurs débats, toujours en prenant en compte le contexte spécifique de chaque territoire (climatique, économique et technique) et les projets et réflexions déjà initiés sur ces territoires.

1

METHODOLOGIE ET OBJECTIFS DU SONDAGE

1.1. Objectifs

Les objectifs du présent sondage est d'établir un état des lieux des modalités de collecte des DMA (déchets ménagers assimilés)¹ dans les territoires de l'outre-mer sous l'angle du choix des modalités de collecte.

Un focus est donc réalisé sur les modalités de collecte des principales typologies de déchets suivants :

- Ordures ménagères résiduelles (OMR)
- Déchets de collectes séparées par flux (emballages légers et papiers, verre, déchets verts (hors déchèterie), déchets alimentaires, encombrants et déchets verts (hors déchèterie)
- Déchets de déchèterie

Ainsi, pour chaque typologie de déchets il a été demandé de renseigner les modalités de collecte sur:

- Le schéma de collecte
- La mise en œuvre
- Le type de conteneurs
- La fréquence de collecte
- Les véhicules de collecte
- Les moyens humains
- La destination des déchets collectés

¹ Les DMA comprennent les OMR, les collectes séparées et les déchets collectés en déchèteries, soit la totalité des déchets des ménages et des non ménages pris en charge par le service public (sont exclus les déchets de voirie et des espaces verts).

Les résultats intègrent également les performances de collecte pour chaque flux analysé.

1.2 Méthodologie

Le territoire national, compte avec cinq départements d'outre-mer (DOM) dont la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Mayotte et la Réunion. Les compétences environnementales des départements d'outre-mer sont sensiblement les mêmes que celles des départements de la Métropole. Les collectivités d'outre-mer (COM) n'ont pas été intégrées dans ce sondage.

Un questionnaire a été réalisé comportant trois parties : l'identification de la collectivité, les renseignements généraux et un focus de l'organisation de la collecte par type de flux. Toutes les données utilisées dans le cadre de ce rapport le sont de manière anonyme.

L'enquête ciblait les collectivités des départements d'outre-mer ayant au moins la compétence collecte, ainsi que certains syndicats ayant la compétence de la gestion « haut quai » des déchèteries.

Le fichier initial répertoriait 21 collectivités soit 2,1 million d'habitats². L'enquête a été envoyée le mois de décembre 2017 et trois relances ont été faites. **Toutes les données quantitatives demandées concernaient l'année 2016.**

1.3 Echantillon exploitable

Seulement les réponses des collectivités ayant renseigné les données concernant à minima les OMR, les emballages et papiers, le verre et les déchèteries ont été considérées dans l'échantillon exploitable (hormis pour les syndicats pour lesquels seulement la question sur les déchèteries leur était demandée).

L'échantillon de réponses obtenu a été de **14 réponses** pour une population de **1,5 millions d'habitants**, validées in fine par la personne ayant renseigné le questionnaire. Cela donne un taux de participation initial de **70% en nombre de collectivités et de 71% concernant la population.**

A noter que 13 réponses concernent des collectivités ayant au moins la compétence collecte hormis une réponse concernant un syndicat mixte de traitement pour lequel seulement les réponses concernant le flux des déchèteries a été pris en compte. On considère donc un **échantillon final de 13 réponses pour 1,5 millions d'habitants³**

Tous les types de collectivités d'outremer sont représentées dans l'échantillon exploitable. Les figures 1 et 2 montrent respectivement, la répartition de l'échantillon en nombre de collectivités et en population :

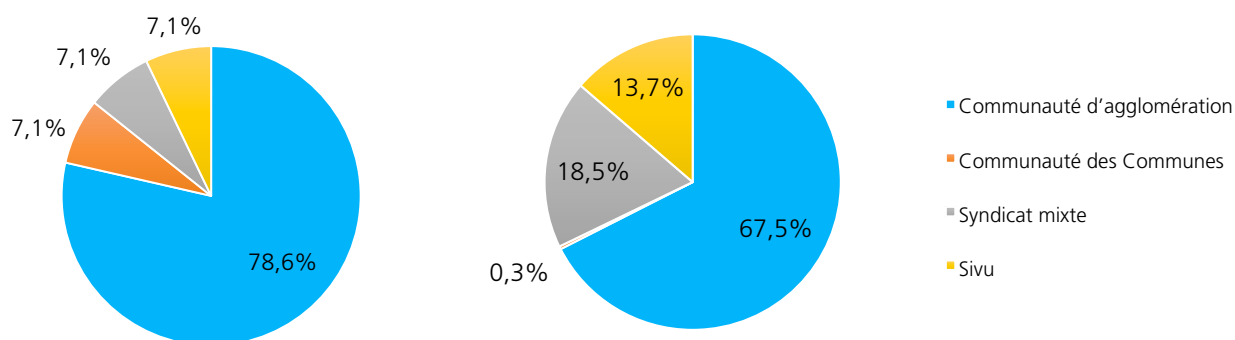


Figure 1: Représentativité des collectivités de l'échantillon exploitable par typologie.

Figure 2: Représentativité de la population de l'échantillon par typologie.

On notera que la majorité des collectivités ayant répondu au sondage sont des communautés d'agglomération. Il faut préciser que 60% des EPCI des DROM répondent à cette typologie de collectivité.

L'ensemble des départements est représenté par l'échantillon exploitable, la figure suivant montre la répartition

³ La population du syndicat n'est pas prise en compte afin d'éviter les doublons

par territoire de l'échantillon exploitable.

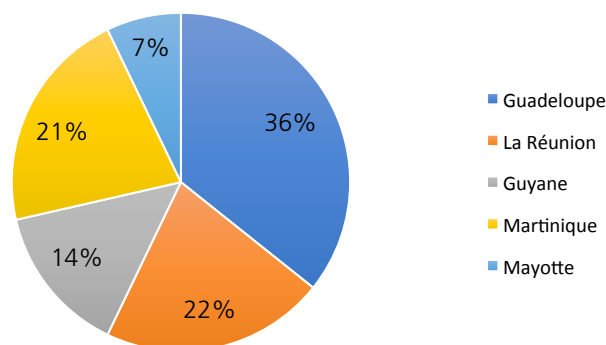


Figure 3: Répartition de l'échantillon par DROM

La figure suivante montre la représentativité des collectivités par rapport au nombre totale d'EPCI à compétence déchets de chaque territoire :

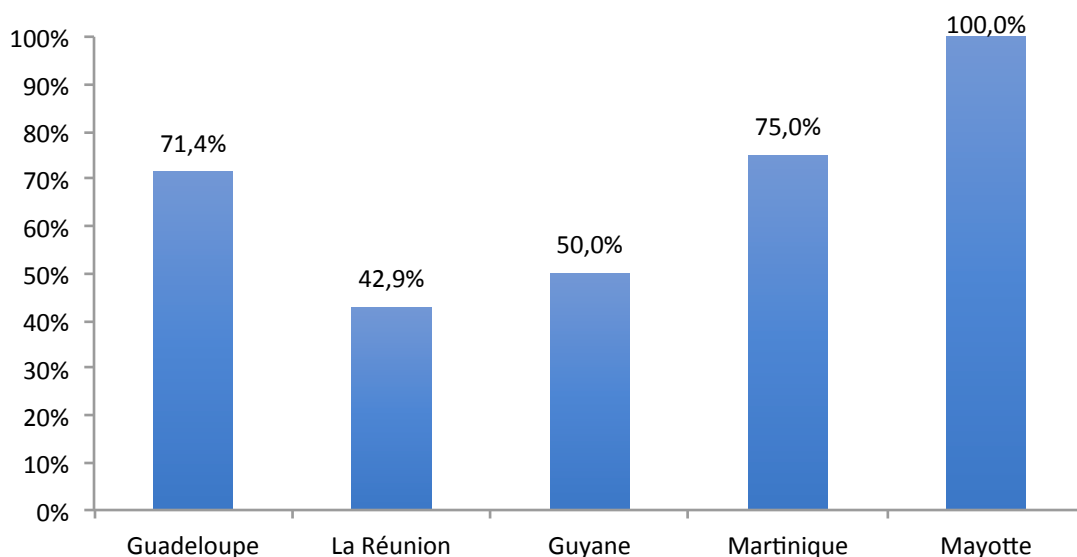


Figure 4: Représentativité de l'échantillon en pourcentage du nombre de collectivités représentées par DROM par rapport à la totalité.

Concernant la compétence exercée par les collectivités de l'échantillon exploitable, 7 collectivités disposent de la compétence collecte, 6 de la compétence collecte et traitement et 1 de la compétence traitement.

2

PERFORMANCES DE COLLECTE

2.1 Contexte

L'ADEME, avec le soutien de ses partenaires en région, actualise tous les deux ans « l'enquête collecte des déchets par le service public en France » auprès de tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et communes indépendantes exerçant une compétence « collecte des déchets ». La dernière publication porte sur les données 2015⁴. En 2015, 36,9 millions de tonnes des déchets ménagers et assimilés ont été collectés, soit 569 kg par habitant et par an. Cela représente une diminution de 0,6% par rapport aux données de 2013. Pour les territoires d'outre-mer la performance en 2015 est de 484 kg/hab/an soit une diminution de 11% par rapport à 2015. La répartition des tonnages collectés par habitant et par type de collecte en 2015 est la suivante :

⁴ Disponibles sur SINOE® déchets (www.sinoe.org)

Données ADEME 2015 (kg/hab./an)	National	DROM-COM
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	261	288
Emballages et Papiers	47	15
Verre	29	11
Biodéchets et Déchet Verts	17	66
Encombrants	9	46
Déchèteries (avec gravats)	203	54
Autres (cartons pro, DDS, textiles, etc.)	3	4
DMA total kg/hab/an	569	484

Tableau 1: Données de l'enquête collecte ADEME 2015. Disponibles sur SINOE® déchets (www.sinoe.org)

Globalement, les collectes sont restées relativement stables entre 2013 et 2015. Toutefois, les OMR diminuent de 3% à niveau national et de 7% pour les DROM-COM par rapport à 2013 et les collectes en déchèteries augmentent de 3% à niveau national et de 32% pour les DROM-COM

2.1.1 Performance de collecte des collectivités d'outre-mer

2.1.1.1 Déchets ménagers assimilés avec gravats

Pour les 13 collectivités de l'échantillon exploitable (représentant 1,5 millions d'habitat), la performance de collecte des DMA avec gravats pour 2016 est de **530 kg/hab./an**, soit 10% supérieur à la moyenne DROM-COM en 2015 (484 kg/hab./an). L'écart-type est de 183 kg/hab./an. Le tableau suivant montre les résultats de la performance globale de l'échantillon exploitable :

Flux collectés séparément	Ratio de collecte (kg/hab.)
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	288,7
Emballages et Papiers	17,7
Verre	9,0
Déchets Verts	88,8
Bio déchets alimentaires	0,4
Encombrants	69,5
Déchets des déchèteries (avec gravats)	55,8

Tableau 2: Typologie et performance de déchets collectés par les collectivités DROM de l'échantillon (avec gravats)

Les ordures ménagères représentent un peu plus de la moitié de la collecte totale des déchets (53%). On observe de manière générale que les résultats concernant les OMR, les recyclables secs et les déchets collectés sur les déchèteries sont proches des chiffres de 2015 publiés par l'ADEME. Concernant les déchets verts et les encombrants, l'échantillon montre des performances plus élevées par rapport à la moyenne des DROM en 2015. Cela peut s'expliquer par la possibilité d'une surestimation de la performance car, certaines collectivités ont indiqué que les tonnages saisis concernent une partie des tonnages collectés en déchèterie et une partie en PAP.

Le tableau suivant montre le ratio de collecte en tenant compte seulement l'échantillon des collectivités concernées par chaque type de collecte séparée et la population desservie :

Flux collectés séparément	Nombre de collectivités concernées	Population concernée (Mhab)	Ratio de collecte (kg/hab.)
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	13	1 583 826	288,8
Emballages et Papiers	11*	1 207 075	23,3
Verre	11*	1 312 259	10,9
Déchets verts	13	1 583 826	88,8
Bio déchets alimentaires	1	103 720	5,7

Flux collectés séparément	Nombre de collectivités concernées	Population concernée (Mhab)	Ratio de collecte (kg/hab.)
Encombrants	13	1 583 826	69,5
Déchets des déchèteries (avec gravats)	10**	1 408 041	77,1

Tableau 3: Ratio de collecte par flux selon les collectivités de l'échantillon concernées.

*Sur l'échantillon de 13 collectivités, 2 collectivités sont en pourvoi pour la collecte des emballages légers et le verre, cela signifie que CITEO est en charge de la collecte et le tri des emballages du territoire et elles n'ont pas la gestion opérationnelle de ces flux.

**L'échantillon est de 10 collectivités, dont un syndicat qui a la compétence déchèteries des 3 EPCI du territoire

3

MODALITES D'ORGANISATION DU SERVICE

3.1 Contexte

L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés se fait selon trois types de flux : les ordures ménagères résiduelles, les déchets collectés de manière séparée selon le matériau (verre, papier) ou la nature (emballages et bio-déchets) et les déchets collectés en déchèteries. Il ne faut pas confondre les notions de collecte et de pré-collecte. La pré-collecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement. Par exemple, le remplissage du bac et sa sortie sur le domaine public est une opération de pré-collecte. Les modalités de collecte comprennent la fréquence de collecte, le choix des contenants et les procédés de ramassage.

En fonction des contraintes locales particulières (géographie, habitat, disponibilités financières et les objectifs de performance), les collectivités peuvent choisir les modalités de collecte des déchets ménagers (porte-à-porte, apport volontaire, collecte pneumatique, fréquence), dans le respect de la réglementation en vigueur.

3.2 Terminologie

Avant toute exploitation des résultats de l'enquête, il est important de faire le point sur les définitions des termes qui seront repris de façon récurrente toute au long de cette note.

Collecte porte à porte (PAP) : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un usager ou groupe d'usagers nommément identifiables, et dans lequel le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'usager ou du lieu de production des déchets. La collecte en porte-à-porte comprend la collecte des points de regroupement. Un point de regroupement est un emplacement pour la collecte en porte à porte équipé d'un ou plusieurs contenants affectés à un groupe d'usagers nommément identifiables. Un point de regroupement permet de répondre à des contraintes économiques, ou pratiques telles que des difficultés d'accès

Collecte par apport volontaire (PAV) : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant de collecte est mis à la disposition du public en accès libre. La collectivité met à disposition des usagers un réseau de points d'apport comprenant un ou plusieurs contenants, (silo, bac, colonne...), plus ou moins régulièrement répartis sur le territoire à desservir, accessibles à l'ensemble de la population. Types de Point d'apport volontaire (PAV) :

- conteneurs aériens, posés sur le sol, couramment employés pour les recyclables, pouvant être de formes et de volumes variés ;
- colonnes enterrées et semi-enterrées, caractérisées par une très bonne intégration paysagère et permettant une régulation thermique des déchets.

3.3 Panorama général de modalités de collecte pour l'échantillon de réponses

3.3.1. Choix de la gestion du service

Comme pour tous les services publics locaux, la collectivité a le choix entre la gestion directe et la gestion déléguée. Elle peut choisir de conserver la maîtrise opérationnelle du service en gérant son service en régie, ou de faire appel à un prestataire de services, choisi dans le cadre d'une procédure de marché public. Dans les deux cas, elle finance et construit elle-même les installations nécessaires, acquiert les autres équipements utilisés et définit toutes les modalités d'exécution du service.

L'enquête collecte de l'ADEME (chiffres 2011) indiquait que 44 % des services de collecte des OMR étaient gérés en régie, représentant 44 % des tonnages collectés. 54 % étaient gérés en prestation de service (51 % des tonnages) et 2 % en délégation de service public (5 % des tonnages).

Les collectivités de l'échantillon ont majoritairement fait appel à un prestataire de services, la figure suivante montre la répartition par flux :

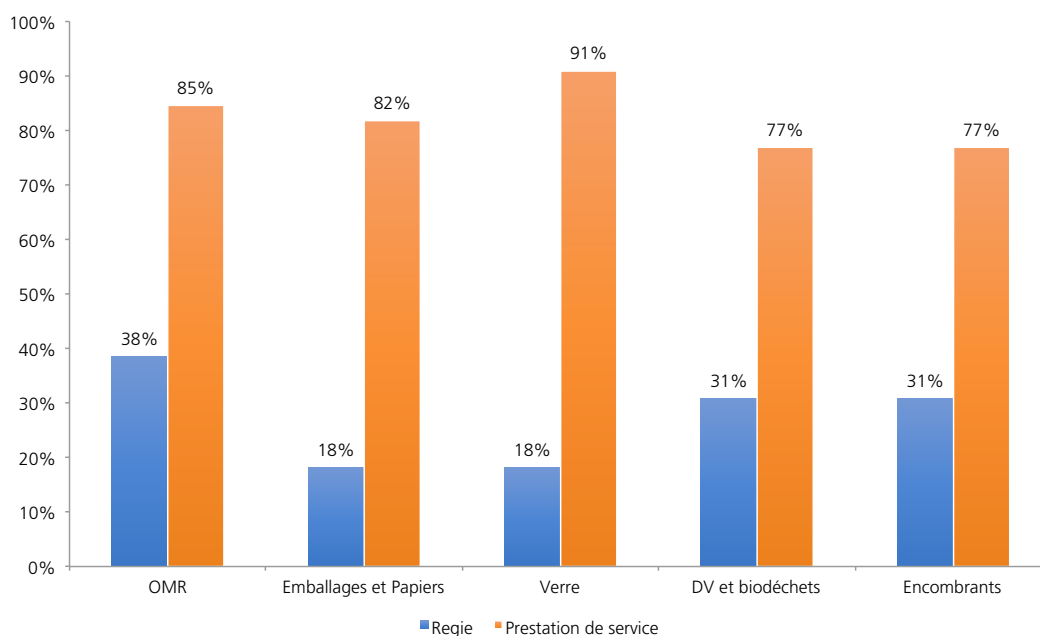


Figure 5: Répartition du mode de gestion du service de collecte par flux pour les 13 collectivités de l'échantillon

3.3.2. Modes de collecte

100% des collectivités ayant répondu au sondage ont au moins un flux de déchets géré en conteneur d'apport volontaire. A noter que plusieurs collectivités ont plusieurs modes de collecte pour un même flux, surtout pour la collecte des emballages et papiers.

Selon les statistiques publiques de SINOE® déchets de l'ADEME (données 2015)⁵, à niveau national les collectes des OMR sont majoritairement collectées en porte-à-porte (près de 96%⁶ du tonnage collecté) ainsi que les emballages/papiers (75% du tonnage collecté), les encombrants (98%) et les bio déchets et déchets verts hors déchèterie (86%). Pour le verre, la collecte est majoritairement réalisée en apport volontaire (85%).

⁵ SINOE® déchets (www.sinoe.org)

⁶ Enquête collecte ADEME 2015 – source SINOE® déchets (www.sinoe.org)

Les collectivités de l'échantillon exploitable montrent une tendance très proche aux modalités de collecte choisies à niveau national, hormis pour les emballages et papiers pour lesquels la collecte en apport volontaire est plus importante qu'à niveau national. Sur ce dernier flux, la plupart des collectivités ont deux modes de collecte selon la partie du territoire à desservir. La figure suivante montre la répartition des modes de collecte pour chaque flux :

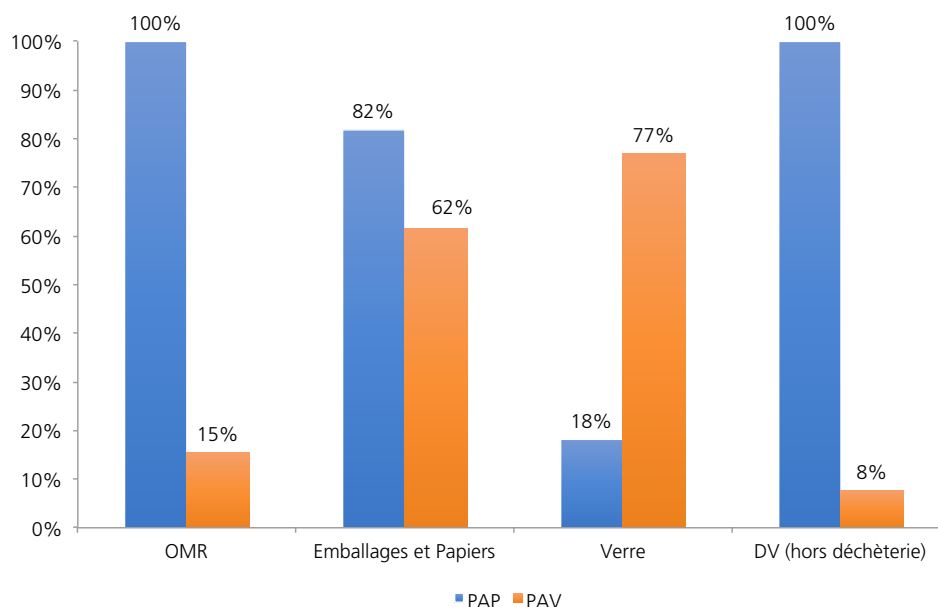


Figure 6: Répartition des modes de collecte pour les 13 collectivités de l'échantillon par type de flux

Un focus a été fait pour la collecte des encombrants. 93% des collectivités indiquent une collecte en porte à porte (collecte sur rendez-vous incluse), la figure suivante montre la répartition des différents modes de collecte pour ce flux:

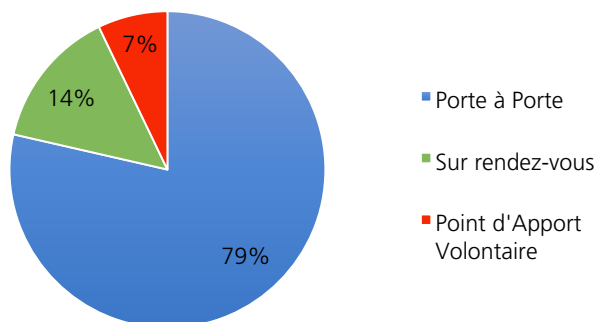


Figure 7: Répartition des modes de collecte des encombrants pour les 13 collectivités de l'échantillon

3.3.2.1 Schémas de collecte des emballages légers et des papiers

En 2013, les collectes séparées des déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques s'organisent autour de trois schémas principaux qui couvrent, plus de 94 % de la population. Les trois schémas principaux représentent 88% des collectivités du territoire national⁷.

- **Multi matériaux** (63% des collectivités): schéma contenant l'ensemble des déchets de papiers graphiques et d'emballages ménagers, hors verre. Les déchets d'emballages en verre sont collectés à part.

⁷ Organisation de la collecte des déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques dans le service public de gestion des déchets. Mai 2016. ADEME

- **Papiers-cartons (Fibreux) / plastiques-métaux (non fibreux)** (6% des collectivités) : contenant un flux avec les déchets de papiers graphiques et d’emballages ménagers en papier et en carton et un flux contenant les déchets d’emballages ménagers en plastiques et en métaux (acier et aluminium). Les déchets d’emballages en verre sont collectés à part.
- **Emballages et papiers séparés** (19% des collectivités) : schéma qui correspond à une collecte en tri-flux: verre / papier / emballages hors verre;

Pour les collectivités souhaitant faire évoluer leur schéma de collecte l’ADEME recommande de privilégier le schéma multi matériaux ou Fibreux / non fibreux. Selon les connaissances actuelles il n’existe pas un schéma ne présentant que des avantages. Pour autant ces deux schémas ne sont pas équivalents. Ainsi les études et les réflexions de la collectivité sur l’optimisation de l’organisation de la collecte, doivent intégrer une analyse locale de la pertinence spécifique de chacun des deux schémas multi-matériaux ou papiers-cartons / plastiques-métaux en fonction des spécificités du territoire.

81% des 11 collectivités de l’échantillon, collectent en multi matériaux. Le graphique suivant montre la répartition des modes de collecte par schéma de collecte :

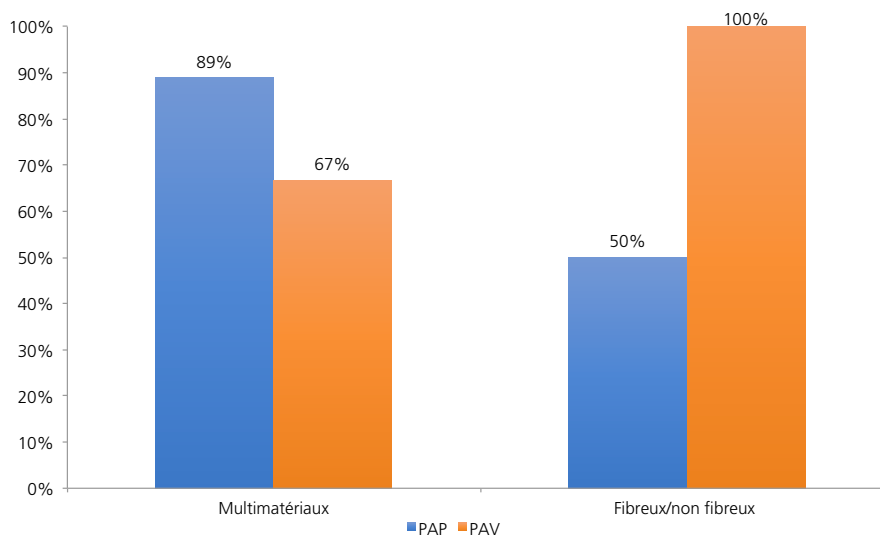


Figure 8: Répartition des modes de collecte pour les emballage légers et les papiers sur les 11 collectivités de l’échantillon

3.3.2. Type de conteneur déployé pour la collecte en apport volontaire (PAV)

Un focus a été fait concernant les collectivités ayant au moins une collecte en apport volontaire pour les flux OMR, Emballages et papiers et pour le verre. Pour le verre, 18% des collectivités ayant une collecte en apport volontaire ont au minimum deux types de conteneur. Les colonnes aériennes sont majoritaires pour la collecte des emballages et papiers car implantés par 63% des collectivités. Les deux types de conteneurs d’apport volontaire majoritaire sont les colonnes aériennes et des points fixes de bacs de regroupement.

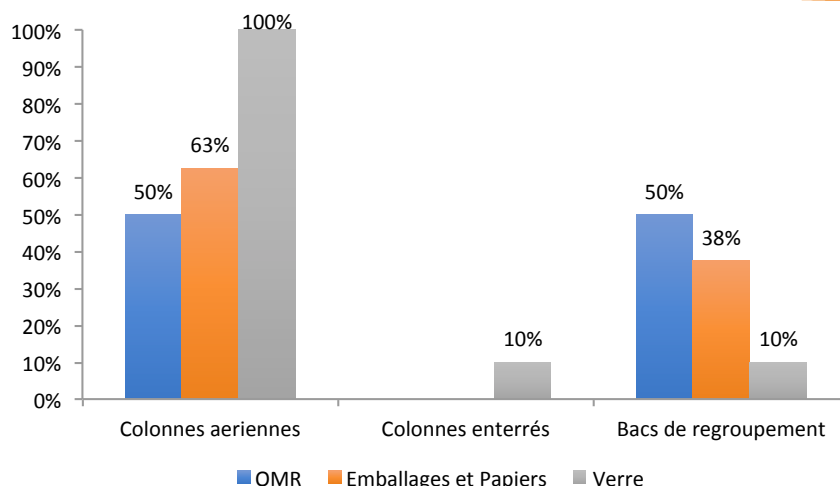


Figure 9: Répartition des types de conteneur par flux sur l'échantillon des CL en PAV (2 collectivités pour les OMR, 8 collectivités pour les emballages et papiers et 10 collectivités pour le verre)

3.4 Les fréquences de collecte

La définition des fréquences est un choix de la collectivité particulièrement important en fonction de ses impératifs économiques, des capacités des habitants à accepter un changement dans leurs habitudes et des choix techniques pouvant être mis en œuvre. La fréquence doit être adaptée au type d'habitat et aux capacités de stockage ou pré-collecte au sein des logements. Toutes les zones n'ont pas nécessairement besoin de la même fréquence de collecte et il peut être pertinent de réaliser des découpages géographiques.

La partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales (modifié par le Décret n°2016-288 du 10 mars 2016 - art. 1) précise quelles sont les obligations en termes de fréquence de collecte⁸. On parle de C1 pour une collecte hebdomadaire, de C2 pour deux collectes par semaine, de C7 pour une collecte quotidienne, ou encore de C0,5 pour une collecte tous les deux semaines, notamment pour les collectes de déchets autres que les ordures ménagères.

3.4.1. Fréquence de collecte pour les OMR

La figure suivante montre les fréquences de collecte pour les OMR des 13 collectivités de l'échantillon, selon leur mode de collecte en PAP ou PAV. On observe les fréquences de collectes en porte à porte (PAP) qui concernent les 13 collectivités de l'échantillon et les fréquences en apport volontaire qui concernent deux collectivités (qui ont les deux modes de collecte PAP et PAV sur leur territoire) :

⁸ Article R2224-24 et suivants

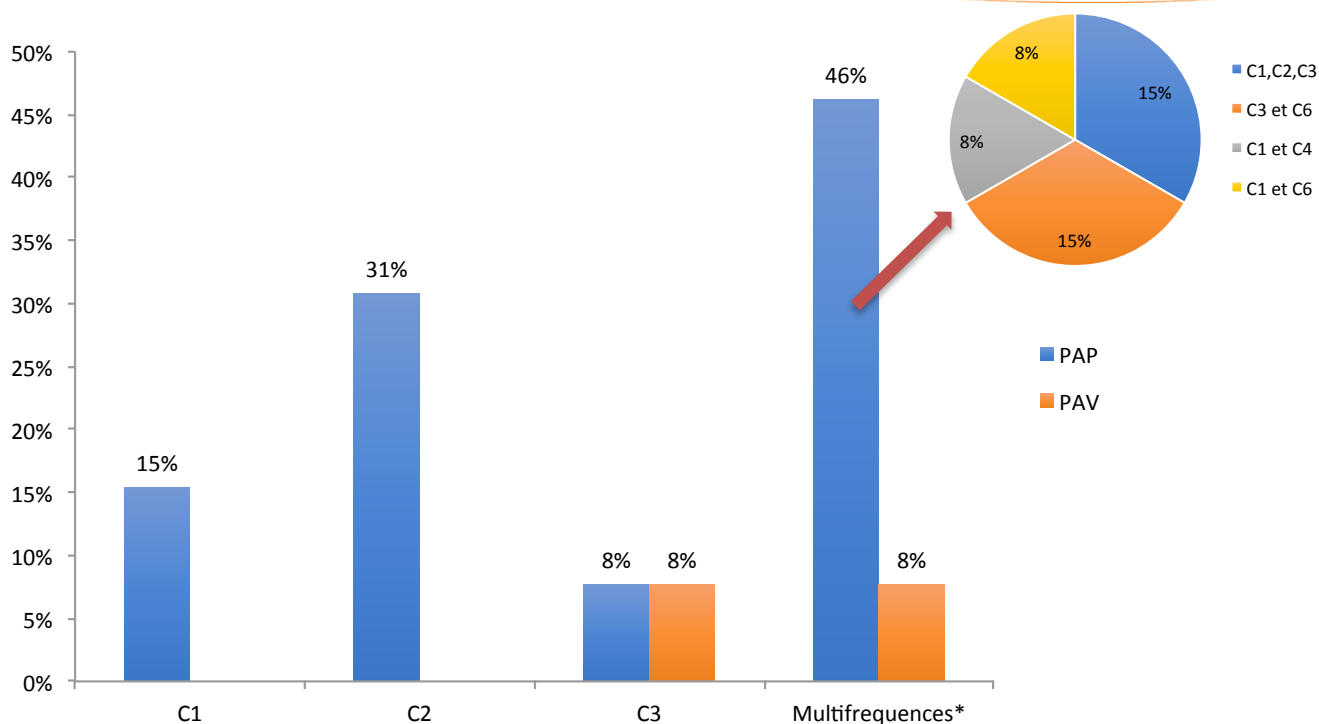


Figure 10: Répartition des fréquences de collecte pour les OMR collectés sur les 13 collectivités de l'échantillon

Les « multifréquences » correspondent à des rythmes différents retenus par une même collectivité selon les besoins de la typologie du territoire (centre ville ou zones de campagne, ou zones du littoral etc).

3.4.2. Fréquence de collecte pour les emballages et papiers

3.4.2.1 Fréquences pour les emballages légers et papiers (hors verre)

Selon les données de CITEO⁹ (ancien Eco Emballages) 80% de la population française est desservie en porte à porte (PAP), dont 76% avec une fréquence de collecte supérieure ou égale à 1 fois par semaine.

Les deux collectivités de l'échantillon ayant une collecte en fibreux et non fibreux indiquent une fréquence d'une collecte une fois par semaine (C1).

Pour les 9 collectivités collectant en multi matériaux, la figure suivante montre que 89% indiquent une collecte égale à 1 fois par semaine ou 1 fois tous les quinze jours. Les fréquences « autres » font référence à des collectes selon le taux de remplissage des colonnes sans indiquer la fréquence précise.

⁹ Source : http://www.ecoemballages.fr/sites/default/files/files/etudes/eco-emballages_frequencecollecte_2016.pdf

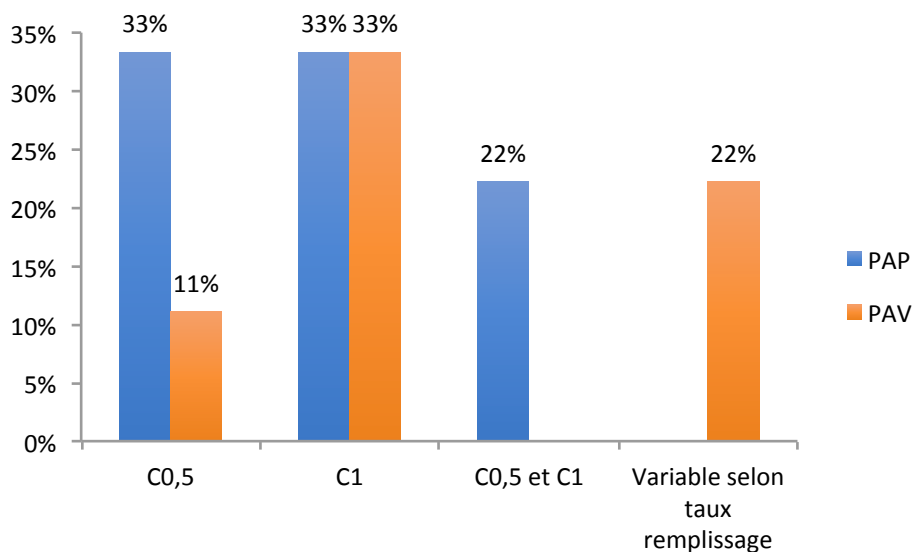


Figure 11: Répartition des fréquences de collecte pour les 9 collectivités de l'échantillon collectant en multi matériaux

3.4.2.2 Fréquences pour le verre

77% des collectivités de l'échantillon exploitable indiquent une collecte en apport volontaire qui se fait très majoritairement avec une fréquence égale 1 fois tous les quinze jours. Les des fréquences « autres » font référence à des collectes selon le taux de remplissage des colonnes sans indiquer la fréquence précise.

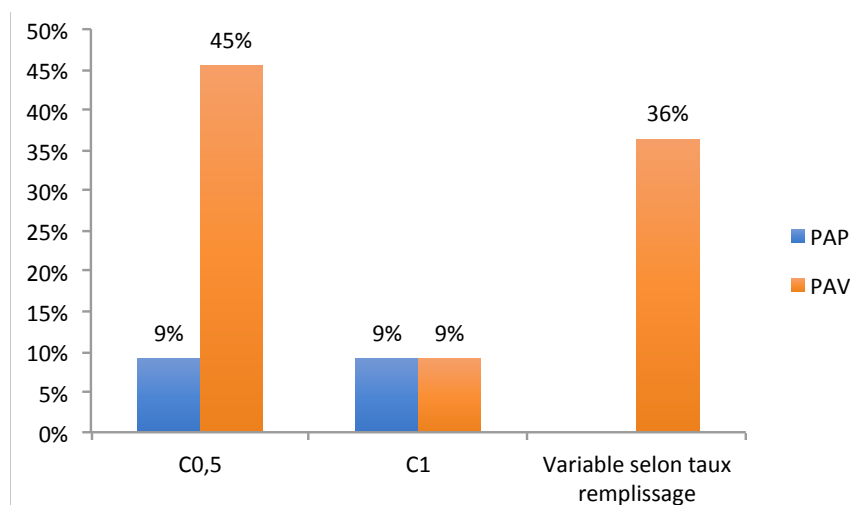


Figure 12: Répartition des fréquences de collecte pour les 11 collectivités de l'échantillon collectant le verre séparée

3.4.3. Fréquence de collecte pour les Déchets Verts et les Encombrants (hors déchèterie)

La majorité des collectivités de l'échantillon exploitable indiquent une collecte en porte à porte pour les déchets verts et les encombrants. La figure suivante montre les fréquences de collecte pour ces deux flux en porte à porte. Pour les encombrants la majorité (38%) ont une collecte mensuelle en PAP et pour les déchets verts la majorité des collectivités sont en collecte bimensuelle (31%) ou mensuelle (23%) :

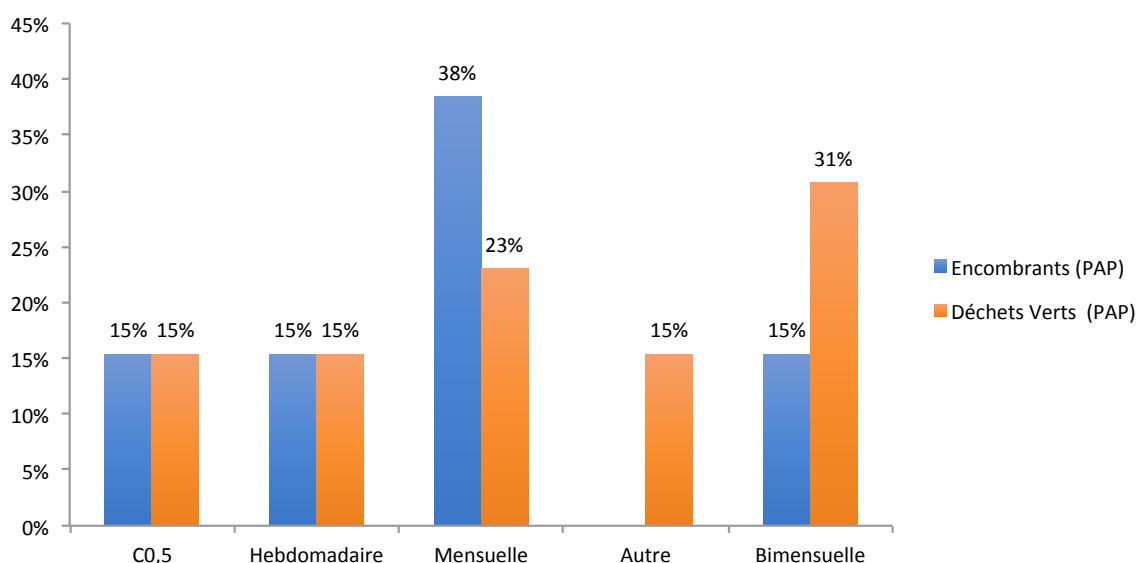


Figure 13: Répartition des fréquences de collecte en PAP pour les déchets verts et les encombrants pour les 13 collectivités de l'échantillon

3.5 Les moyens matériels et humains pour le déploiement de la collecte

3.5.1. Les moyens matériels

La collecte peut s'effectuer avec des véhicules équipés des bennes à ordures ménagères (BOM) à chargement arrière (très majoritaire en France), latéral (robotisée ou non) ou vertical (normalement pour le verre), ou d'un véhicule équipé d'une grue et d'un caisson compacteur ou non.

La figure suivante montre les résultats pour l'échantillon des collectivités ayant répondu à l'enquête :

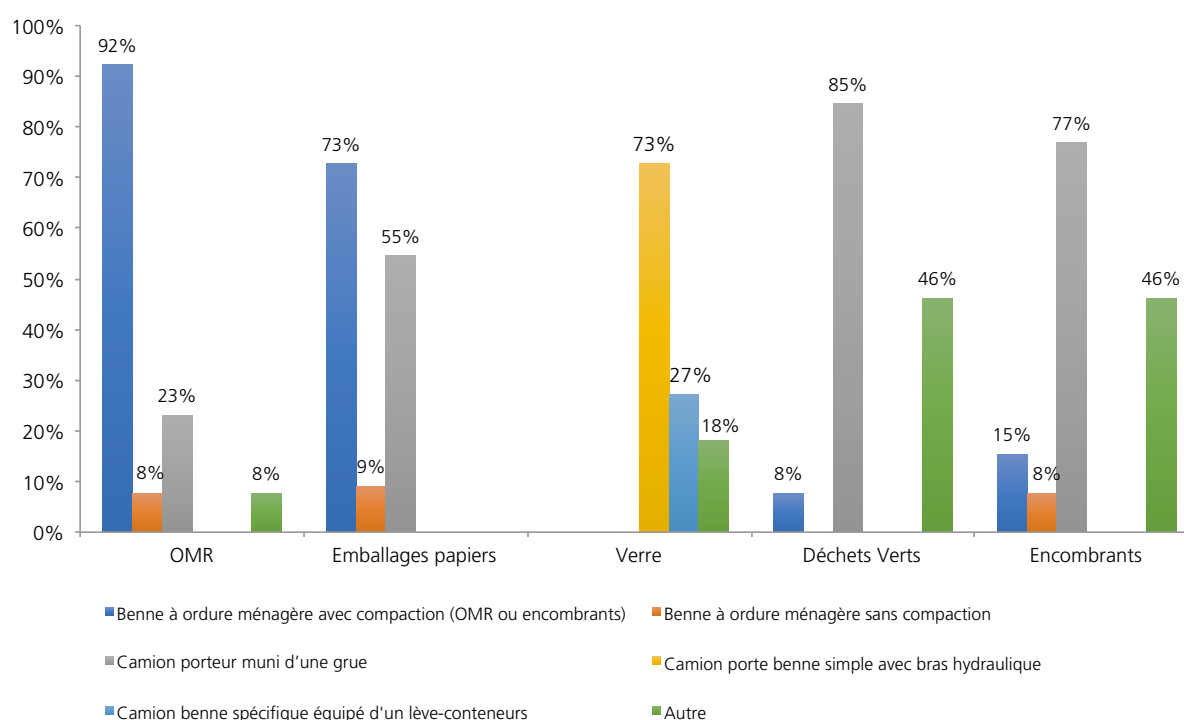


Figure 14: Répartition des types de véhicules de collecte pour chaque flux les collectivités de l'échantillon (13 collectivités hormis pour les emballages, papiers et verre concernant 11 collectivités)

92% des collectivités utilisent au moins un véhicule équipées d'une benne à ordures ménagères (BOM) avec compactation pour la collecte des OMR et 73% pour la collecte des emballages et papiers respectivement. Concernant le verre, 92% des collectivités utilisent au moins un camion porte benne simple avec bras hydraulique. Pour les déchets verts et les encombrants le véhicule le plus utilisé est le camion porteur muni d'une grue. Le cas « Autres » implique une multitude des types de véhicules de collecte.

3.5.2. Les moyens humains

Les agents de la collecte sont chargés d'assurer la collecte selon un circuit routier prédéfini. L'équipe est normalement constituée d'un conducteur et d'un à deux agents de collecte (ou ripeurs). Les agents de collecte sont affectés à la tâche de ramassage des déchets, situé à l'arrière du véhicule benne ou en cabine selon la phase de travail et la vitesse du véhicule. Le chauffeur est l'agent affecté à la conduite d'une benne à ordures ménagères (BOM), titulaire des permis et formations nécessaires à la conduite spécifique de ces véhicules.

La figure suivante montre les moyens humains indiqués par les collectivités de l'échantillon selon chaque flux collecté. On observe le déploiement en majorité d'un conducteur et deux agents de collecte, pour le ramassage des OMR, pour la collecte du verre collecté en apport volontaire majoritairement, les collectivités indiquent la nécessité d'un seul opérateur. Le cas « autres » témoigne des différents choix selon si PAV ou PAP, selon si régie ou prestation de service, entre les binômes ou trinômes indiqués.

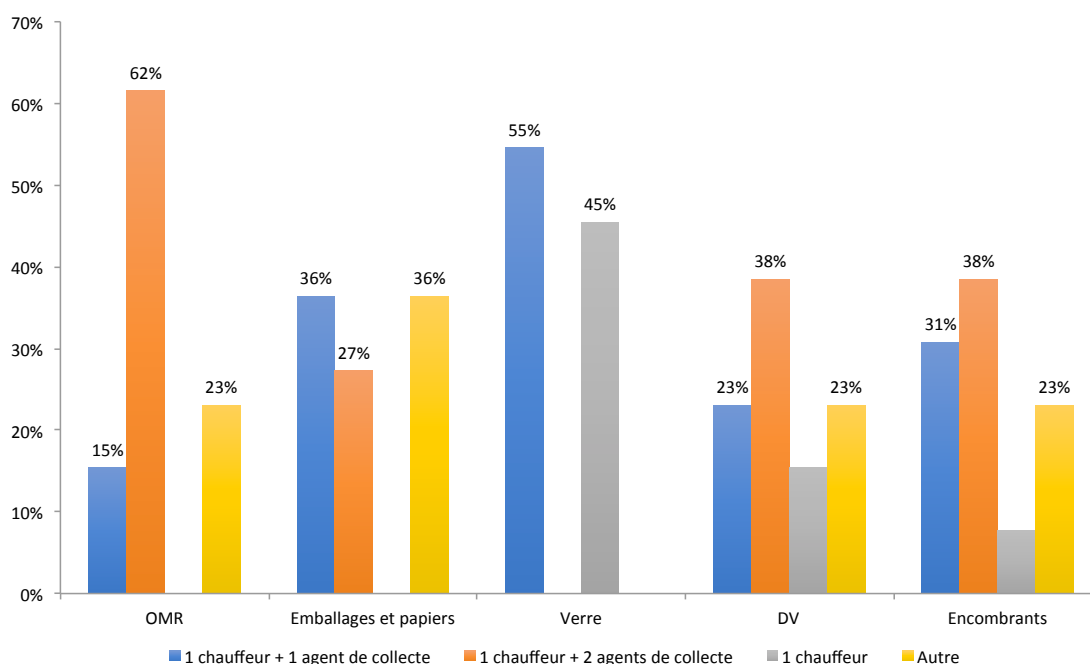


Figure 15: Répartition des moyens humains pour la collecte de chaque flux pour les collectivités de l'échantillon (13 collectivités hormis pour les emballages, papiers et verre concernant 11 collectivités)

3.6 L'organisation de la collecte en déchèterie

La déchèterie est un équipement incontournable puisque l'on en dénombre 4 646 en France, avec 99% de la population desservie et une performance de collecte de 203 kg/habitant/an, déblais et gravats compris. Dans les DROM-COM il existe un parc de 63 déchèteries, avec 76% de la population desservie et une performance de collecte de 54 kg/hab./an. Le nombre de déchèteries par habitant est donc plus faible dans les territoires d'outre-mer que la moyenne nationale française, avec 1 déchèterie pour 26 408 habitants desservis contre 1 déchèterie pour 13 865 habitants¹⁰.

Sur l'échantillon de 13 collectivités, **10 collectivités** regroupant **1,4 millions d'habitants** (soit 76% des collectivités et 93% de la population de l'échantillon de réponses), ont répondu au questionnaire concernant la performance de collecte en déchèterie.

Concernant l'organisation de la déchèterie, 9 collectivités pour **1,2 millions d'habitants** (soit 70% des collectivités et 80% de la population de l'échantillon de réponses) ont répondu représentant 36 déchèteries (57% de l'ensemble des déchèteries en outre-mer). Le ratio correspond à une déchèterie pour 33 000 habitants desservis. Les tonnages collectés sur les 36 déchèteries, représentent 10 % des déchets ménagers et assimilés collectés contre 35% à niveau national (données ADEME).

Les déchèteries de l'échantillon indiquent en moyenne 63 heures d'ouverture par semaine de la déchèterie. L'écart type est de 7,9). Le nombre moyen des quais est de 5 hormis les déchèteries à plat. La majorité des déchèteries (55%) disposent d'un agent de déchèterie par site (en rotation avec d'autres agents selon le jour de la semaine pour certaines déchèteries), le reste indique 2 agents (33%) ou 3 agents.

La figure suivante montre les flux principaux collectés par l'ensemble des déchèteries, on observe que 100% des déchèteries de l'échantillon collectent les déchets, verts, les encombrants, la ferraille, les huiles de vidange et les DEEE. La majorité collectent les piles et les déchets des gravats et inertes.

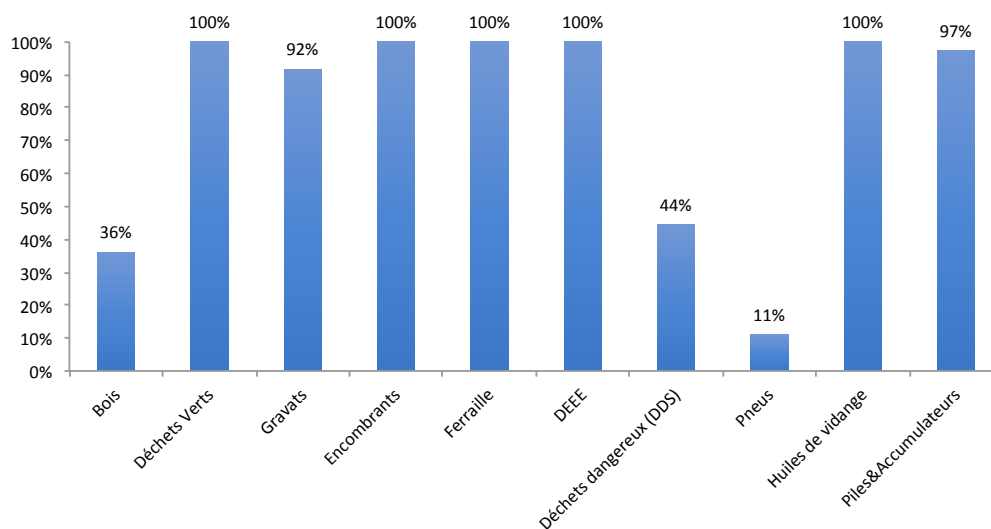


Figure 16: Répartition du nombre de déchèteries collectant les flux principaux ciblés (échantillon de 36 déchèteries)

¹⁰ Selon les statistiques publiques de SINOE® déchets de l'ADEME (données 2015)¹⁰

LA DESTINATION DES DECHETS COLLECTES

Les collectivités étaient invitées à indiquer la destination des flux principaux collectés. La destination principale des OMR est l'enfouissement, car aujourd'hui seulement la Martinique dispose d'une unité de valorisation énergétique opérationnelle. Pour les emballages, les papiers et le verre la destination principale est la valorisation matière. Pour les déchets verts, la destination principale est le compostage, toutefois, deux collectivités indiquent que les déchets verts sont enfouis en attente de valorisation après le broyage ou distribués après broyage. Pour les encombrants les collectivités indiquent plusieurs lieux de destination, la figure ci-dessous montre les destinations indiquées par les 13 collectivités :

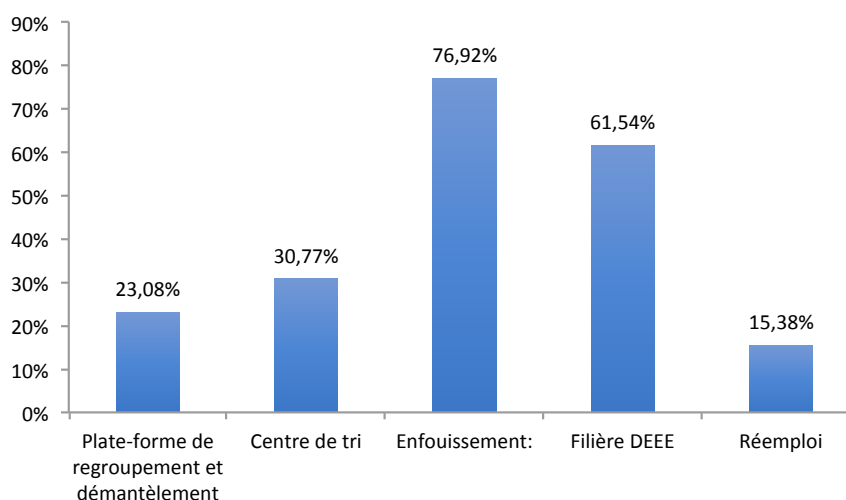


Figure 17: Répartition des différentes destinations concernant les encombrants collectés par les collectivités (échantillon de 13 collectivités)



CONCLUSION

Ce sondage, réalisée auprès des collectivités des départements d'Outre-mer a permis d'obtenir un aperçu du niveau actuel de l'organisation et les modalités de collecte des déchets ménagers et assimilés. L'échantillon de réponses est très représentatif car, il représente 70% du nombre total des collectivités des DROM et de 71% concernant la population. La totalité des collectivités de l'échantillon a mis en place une collecte des OMR et une collecte séparée des emballages, verre, déchets verts et encombrants. Concernant les papiers deux collectivités ne réalisent pas encore la collecte de ce flux, et sur les emballages et le verre, CITEO (ancien Eco-Emballages) a mis en place les équipements de collecte et de tri sur leur territoire (option du pourvoi). Les tonnages d'encombrants et des déchets verts collectés (surtout en PAP) sont importants, à la fois parce que cette collecte permet de lutter contre les dépôts sauvages et parce que le réseau de déchèteries est moins développé qu'en métropole. Cependant, la tendance est nettement à l'augmentation des tonnages collectés en déchèterie, et à la diminution progressive de l'importance de ces collectes en PaP. Les collectivités de l'échantillon montrent des choix d'organisation, assez proche des modalités de collecte à niveau national, hormis pour les emballages et papiers pour lesquels la collecte en apport volontaire est plus importante qu'à niveau national. Si la gestion du service en métropole est répartie d'une manière assez proche entre la régie et la prestation de service, pour les collectivités des DROM, la prestation de service est préférée à la régie. Comme pour la métropole, la collecte en porte-à-porte est préférée à la collecte dans des points d'apport volontaires, sauf pour le verre où les bornes d'apport volontaire sont majoritaires. La majorité des collectivités ont des différents modes d'organisation selon la zone à desservir. Concernant les conteneurs d'apport volontaire installé dans les territoires d'outre-mer, les colonnes aériennes et les points fixes de bacs de regroupement sont les deux types de conteneurs majoritaires.

Pour aller encore plus

Adhérez à AMORCE et participez aux échanges de son réseau



Consultez nos publications

- DT85 - Recueil d'exemples d'optimisation logistique des déchèteries. AMORCE mai 2017
- DT84 - Recueil des bonnes pratiques de collecte. AMORCE mars 2017
- DP24 - Enquête sur l'évolution du réseau DROM-COM et insulaire d'AMORCE. Novembre 2016
- DP22 - Opportunités et limites du recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques dans les DOM. Juin 2016

Réalisation

AMORCE, Pôle Déchets, Anna Bacardit Caro

Avec le soutien technique et financier de

